



Z O O

du Bois de

VINCENNES

MUSÉUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE
CONFÉRENCE DE PRESSE
Mercredi 24 février 2010



PRÉSENTATION DU PROJET
DE RÉNOVATION DU PARC
ZOOLOGIQUE DE PARIS

Service Presse et communication

Cécile Brissaud

01 40 79 80 75 | brissaud@mnhn.fr

Jérôme Munier

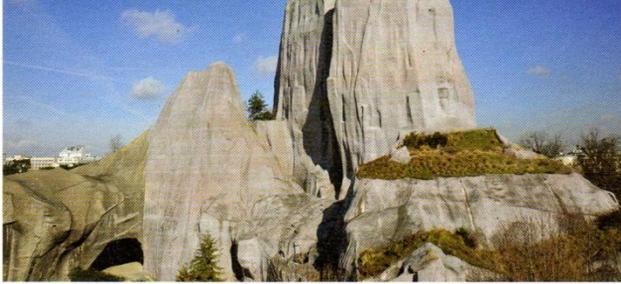
01 40 79 54 42 | munier@mnhn.fr

Dossier de presse téléchargeable sur
www.mnhn.fr/presse/dpzoo



SOMMAIRE

I La rénovation du Parc zoologique de Paris : le chantier de tous les défis	3
1- L'éditorial de Bertrand-Pierre Galey: un Zoo du XXI^e siècle	3
2- Le partenariat public-privé : une procédure complexe réussie	5
II Le projet de rénovation : une représentation de la biodiversité mondiale	10
1- Le concept de la rénovation	10
L'Écosystème : la restitution d'un milieu au sein d'une biozone	10
Le bien-être animal : au cœur du projet de la rénovation	11
L'immersion du visiteur : la rencontre avec l'animal	11
2- L'organisation de l'espace	12
La stratégie paysagère	12
La stratégie architecturale	14
Les éléments phares	15
3- Au cœur des biozones	16
4- La démarche environnementale	21
III Le Parc zoologique de Paris : un lieu récréatif et d'éveil écologique	24
1- L'accompagnement du visiteur : le fil d'Ariane	24
Les parcours de découverte	24
Les structures pédagogiques	25
Les coulisses du zoo	26
Les activités ludo-éducatives	26
2- Des animations au fil du jour et de l'année	27
3- Les services de convivialité	27
IV Annexes	29
1. Présentation des équipes en charge du projet au Muséum	29
2. Fiche de présentation de Chrysalis	29
3. Le calendrier prévisionnel : ouverture en avril 2014	31
4. Les chiffres clés du Parc zoologique de Paris rénové	32
5. Chronologie d'une rénovation	33
6. Le fonctionnement du zoo pendant les travaux	35
7. Les zoos et la conservation des espèces	35
8. Où sont partis les animaux ?	36
9. Les grands projets du Muséum national d'Histoire naturelle	38
10. Contacts et informations pratiques	40



|| La rénovation du Parc zoologique de Paris | Le chantier de tous les défis

1 | **L'éditorial de Bertrand-Pierre Galey**

Directeur général du Muséum national d'Histoire naturelle

“ **Le Zoo du XXI^e siècle**

Le 21^e siècle s'ouvre sous le signe d'une inquiétude partagée pour l'humanité : celle que lui inspire le devenir incertain de la vie sur notre planète. La biodiversité s'érode chaque jour, et la protection de la nature s'affirme comme le défi commun lancé, à partir des découvertes des scientifiques, à nos sociétés toutes entières.

Les parcs zoologiques sont des messagers essentiels de cette réalité.

Hier cabinets de curiosités, symboles du pouvoir de l'Homme sur son environnement et du pouvoir tout court, ils jouent aujourd'hui leur rôle dans la réponse à ce défi en assumant une triple mission d'éducation, de conservation et de recherche (arrêté ministériel de mars 2004). Tout en restant une attraction culturelle forte et ouverte à tous les publics, ils sont aussi modèles, acteurs et vitrine en matière de développement durable et d'éducation au respect de la biodiversité.

Les enjeux des parcs zoologiques ont fortement évolué durant ces vingt dernières années. Ils sont devenus des vecteurs de communication et de sensibilisation aux problématiques environnementales de notre planète, ils sont aussi des supports actifs de conservation et de protection des espèces animales. Le Parc zoologique de Paris, institution scientifique et culturelle nationale doit constituer une référence d'envergure internationale.

Longtemps considéré comme un bien de rapport finançant les laboratoires, le Parc zoologique de Paris n'avait fait l'objet d'aucune opération importante à l'exception notable de la restauration du Grand Rocher décidée par François Fillon, Ministre de la Recherche, en 1994. La prise en compte des questions d'environnement et de biodiversité comme une priorité politique nationale par le Gouvernement, affirmée avec force par le « Grenelle » et intégré désormais à l'ensemble des politiques y compris celle de la Recherche, a rejoint l'engagement réaffirmé du Muséum national d'Histoire naturelle dans la conservation de la nature, symbolisé par son placement sous la cotutelle du Ministère de l'Environnement en 2001.

La décision de rénover le Parc zoologique, confirmée par un arbitrage obtenu par Valérie Pécresse, grâce à l'affectation d'une dotation prélevée sur les crédits de son département ministériel, s'inscrit ainsi dans une politique d'ensemble, au service d'une définition de l'intérêt général qui intègre pleinement les enjeux naturalistes.





Il s'agit d'une première dans l'histoire des parcs zoologiques. La rénovation totale est une opportunité unique de faire de ce parc, un zoo national contemporain, intégré dans la société urbaine. Son approche s'inscrit dans une gestion moderne de la biodiversité. Il s'agit d'un zoo d'État, élément du patrimoine français, ce qui fait de lui un parc à part où s'allient conservation et pédagogie soutenues par la recherche. Le Parc zoologique de Paris est, de ce fait, différent et seul en son genre. Cette décision démontre la volonté du Gouvernement et du Muséum national d'Histoire naturelle de redonner à ce zoo la place privilégiée qu'il occupait depuis sa création dans le réseau mondial des parcs zoologiques. Elle a naturellement été soutenue par la Ville de Paris, propriétaire du terrain, qui s'y est associée très au-delà de l'obligation que lui fait la loi de donation du Bois de Vincennes d'accueillir un zoo géré par le Muséum.

C'est dans cet esprit que le Muséum, fidèle à ses missions de conservation, de diffusion, et de recherche, a établi le programme du nouveau Parc zoologique de Paris. L'ambition affichée du Muséum est la construction d'un parc novateur en phase avec le 21^e siècle, dépassant la présentation d'animaux seuls pour évoluer vers la présentation de biozones associant les animaux à leurs milieux. Les animaux sont présentés dans des paysages évoquant leur milieu d'origine et deviennent alors des ambassadeurs et des médiateurs permettant de sensibiliser les visiteurs aux problèmes environnementaux de la planète.

4

Chrysalis, respectant la philosophie du projet du Muséum, a conçu avec Jacqueline Osty et Véronique Descharrières un zoo en phase avec notre époque, miroir de la biodiversité, véritable invitation au voyage. L'écosystème représenté par des biozones en est le fil conducteur et permet de mettre en valeur les animaux dans leurs habitats.

La richesse des recherches scientifiques effectuées au sein du Muséum et à travers le monde, la diversité des établissements constituant cette institution de prestige, donnent aux parcs zoologiques de cette institution une identité unique. Le rayonnement et la crédibilité du Parc zoologique ne peut se faire qu'en se revendiquant de cette appartenance à l'institution scientifique de référence qui fournit à la politique française de la nature ses bases scientifiques, et les moyens de l'indispensable mobilisation des citoyens, qui passe d'abord par l'émerveillement du regard des visiteurs.

Ce zoo est en effet, d'abord, fait pour ces millions de franciliens, de français et de touristes qui viendront admirer ici la beauté de la nature, mise en scène avec exactitude, élégance et discrétion. Les écrans ne font pas tout, et nous avons tous au fond de notre cœur une émotion d'enfant, quand pour la première fois, ou la centième, notre regard a croisé celui d'une antilope, saisi la grâce d'une girafe, échangé quelque chose de complice et de mystérieux avec un lémurien ou un lionceau : nous sommes fiers de pouvoir aujourd'hui affirmer que ce petit miracle quotidien redeviendra possible en ce lieu qui lui est dédié.

”



b | L'appel à candidature

Une première procédure avait abouti à une décision d'infructuosité le 2 juillet 2007. L'analyse des offres avait révélé que les propositions faites ne permettaient pas la soutenabilité financière du projet par le Muséum, en raison du surcoût de réalisation et de fonctionnement du projet architectural (projet TN+ défini et retenu antérieurement à la suite des études de définition).

Un second appel à candidature est lancé le 18 décembre 2007, lequel intègre la conception architecturale et paysagère dans le périmètre du contrat de partenariat et entérine une participation de financement de l'investissement initial par l'État à hauteur de 30 M€.

Le 15 février 2008, une seule candidature parvient au Muséum, celle du groupement d'entreprises CHRYSALIS.

c | Dépôt de la première offre, première proposition sommaire du groupement candidat (PPS) le 11 juillet 2008

Pour constituer cette offre une société, CHRYSALIS, a été spécialement constituée. L'ensemble des relations contractuelles du projet est organisé autour de la constitution de CHRYSALIS contractuellement liée avec le Muséum par le contrat de partenariat ainsi que l'ensemble des autres intervenants majeurs du projet par les principaux contrats industriels et de financement.

Afin de concevoir une offre adaptée à la complexité du projet, CHRYSALIS s'est adjoint les conseils de la société ARSTEOL, composée d'experts reconnus, eux-mêmes exploitants ou propriétaires de parcs zoologiques, qui apportent à l'équipe une expérience complémentaire à la fois opérationnelle et pragmatique :

Ainsi, Arnaud Bennet, Président du Parc animalier Le Pal dans l'Allier, Stéphane Da Cunha, Président du zoo de la Flèche, et Olivier de Lorgeril, exploitant du parc zoologique de la Bourbansais ont-ils été étroitement associés au projet.

Chrysalis s'est également entouré de nombreux conseils juridiques et financiers.

Dans la phase de dialogue compétitif, CHRYSALIS s'est entouré de plusieurs cabinets travaillant en complémentarité pour développer le projet avec le Muséum :

SYNTHÈSE ARCHITECTURE, rassemble tous les métiers de la maîtrise d'œuvre permettant de répondre aux demandes de création d'espaces publics, de bâtiments de logements et d'équipements publics ou privés de la ville. Lauréat de plusieurs projets de partenariats public-privé, le groupe Synthèse apporte au groupement Chrysalis sa connaissance de ce type de marchés.



b | L'appel à candidature

Une première procédure avait abouti à une décision d'infructuosité le 2 juillet 2007. L'analyse des offres avait révélé que les propositions faites ne permettaient pas la soutenabilité financière du projet par le Muséum, en raison du surcoût de réalisation et de fonctionnement du projet architectural (projet TN+ défini et retenu antérieurement à la suite des études de définition).

Un second appel à candidature est lancé le 18 décembre 2007, lequel intègre la conception architecturale et paysagère dans le périmètre du contrat de partenariat et entérine une participation de financement de l'investissement initial par l'État à hauteur de 30 M€.

Le 15 février 2008, une seule candidature parvient au Muséum, celle du groupement d'entreprises CHRYSALIS.

c | Dépôt de la première offre, première proposition sommaire du groupement candidat (PPS) le 11 juillet 2008

Pour constituer cette offre une société, CHRYSALIS, a été spécialement constituée. L'ensemble des relations contractuelles du projet est organisé autour de la constitution de CHRYSALIS contractuellement liée avec le Muséum par le contrat de partenariat ainsi que l'ensemble des autres intervenants majeurs du projet par les principaux contrats industriels et de financement.

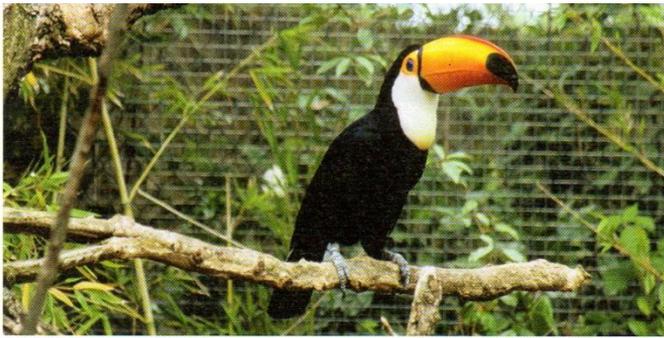
Afin de concevoir une offre adaptée à la complexité du projet, CHRYSALIS s'est adjoint les conseils de la société ARSTEOL, composée d'experts reconnus, eux-mêmes exploitants ou propriétaires de parcs zoologiques, qui apportent à l'équipe une expérience complémentaire à la fois opérationnelle et pragmatique :

Ainsi, Arnaud Bennet, Président du Parc animalier Le Pal dans l'Allier, Stéphane Da Cunha, Président du zoo de la Flèche, et Olivier de Lorgeril, exploitant du parc zoologique de la Bourbansais ont-ils été étroitement associés au projet.

Chrysalis s'est également entouré de nombreux conseils juridiques et financiers.

Dans la phase de dialogue compétitif, CHRYSALIS s'est entouré de plusieurs cabinets travaillant en complémentarité pour développer le projet avec le Muséum :

SYNTHÈSE ARCHITECTURE, rassemble tous les métiers de la maîtrise d'œuvre permettant de répondre aux demandes de création d'espaces publics, de bâtiments de logements et d'équipements publics ou privés de la ville. Lauréat de plusieurs projets de partenariats public-privé, le groupe Synthèse apporte au groupement Chrysalis sa connaissance de ce type de marchés.



Ce travail conduit à une réunion de dialogue, même si de nombreuses questions sont posées en amont par le Muséum à CHRYSALIS. Cette réunion de dialogue (septembre 2008) rassemble l'ensemble des intervenants du Muséum à laquelle sont associés la Ville de Paris, les Ministères de Tutelle (Ministère de l'Écologie, Ministère de l'Enseignement supérieur et Ministère du Budget) et les représentants de CHRYSALIS. Elle permet d'amender la proposition du candidat dans le cadre de questions/réponses écrites auxquelles succèdent des ateliers thématiques. Ces amendements débouchent sur une lettre d'orientations envisageant les conditions de passage à la deuxième phase du dialogue.

Deuxième phase de dialogue (février 2009/juillet 2009)

Le dépôt, en décembre 2008, de la deuxième proposition de CHRYSALIS donne lieu à une seconde réunion de dialogue (de composition identique à la première).

« Questions réponses » et ateliers thématiques sont organisés pendant les mois d'avril et mai auxquels ont participé les groupes d'analyses du Muséum et ses conseils extérieurs, et pour certains d'entre eux les tutelles ministérielles du Muséum ou la Ville de Paris.

Sur la base de l'ensemble des observations du Muséum et de ses partenaires ainsi que sur l'avis de la Commission Supérieure des Sites, Perspectives et Paysages (CSSPP), le Muséum fait au groupement partenaire une demande d'offre finale en juillet 2009.

e | L'offre finale parvient au Muséum le 25 septembre 2009

Aux analyses succèdent à nouveau des demandes d'avis à la CSSPP, puis aux Ministères de tutelle du Muséum réunis lors d'un comité technique interministériel (lequel s'est déjà réuni à chaque étape du dialogue compétitif) et qui décide du passage en phase de mise au point du contrat de PPP.

La signature du contrat intervient le 24 février 2010 au Muséum national d'Histoire naturelle en présence de Valérie Pécresse, Ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche et de Chantal Jouanno, Secrétaire d'État chargée de l'Écologie.